



# MAISON

## INFORMATIONS DESCRIPTIVES



Référence dossier (à renseigner par l'office) : .....

### ADRESSE

numéro : ..... complément (bis,ter...) : ..... adresse : .....

.....

complément d'adresse : ..... code postal : ..... ville / commune : .....

.....

### DESCRIPTION

Consulter, si nécessaire, le dossier des Diagnostics Techniques.

#### TYPE DE MAISON

pavillon  maison de ville

villa  maison de maître

chalet  hôtel particulier

ferme  château / grande propriété

maison rurale  divers (tour, moulin...)

Votre maison fait-elle partie d'une copropriété horizontale ?  oui  non  
(existence d'un règlement de copropriété, paiement de charges collectives)

si non, surface habitable (m<sup>2</sup>) : ..... si oui, surface Carrez (m<sup>2</sup>) : .....

La maison a-t-elle fait l'objet d'un métrage par un professionnel ?  oui  non

Surface du terrain, maison incluse (m<sup>2</sup>) : .....

#### Nombre de :

pièces (hors p. d'eau) : ..... niveau(x) en élévation (rdc inclus) : .....

WC (indépt ou non) : ..... salle(s) de bain / d'eau : .....

place(s) de station<sup>t</sup> : ..... bâtiment(s) (maison incluse) : .....

Dépendances construites en dur ?  oui  non  
(garages ou autres)

	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
sous-sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cellier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
cave	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	grenier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
terrasse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	combles aménageables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
balcon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	étang	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
jardin / cour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	terrain de tennis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
piscine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	anneau d'amarrage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Orientation de la pièce principale

		N	
	O	E	
	S		

#### USAGE

habitation

mixte habitation-professionnel

professionnel

#### OCCUPATION

La maison vendue sera t-elle libre le jour de la vente ?  oui  non

#### ÉNERGIE

##### Énergie principale (collectif ou individuel)

fioul  électricité

gaz  charbon

bois  réseau de chaleur

autre : .....

##### Énergie renouvelable

panneaux solaires photovoltaïques

chauffe-eau solaire

bois ou biomasse

pompe à chaleur

énergie hydraulique

énergie éolienne

autre : .....

##### Performance énergétique



### CONSTRUCTION

#### État de la maison

bon / sans travaux  vétuste / à rénover

moyen / à rafraîchir

#### Matériaux principaux

##### Gros œuvre (cocher une seule case)

béton  pierre  bois

pierre de taille  brique  terre

matériaux métalliques  autres

##### Vitrage (cocher une seule case)

simple  survitrage  double vitrage

triple vitrage  autre

La vente est-elle conclue en état futur d'achèvement (VEFA) ?  oui  non

Année de construction : .....

##### ou époque de construction

avant 1850  1850 / 1913  1914 / 1947

1948 / 1969  1970 / 1980  1981 / 1991

1992 / 2000  2001 / 2010\*  2011 / 2020

\* La maison est-elle achevée depuis moins de 5 ans ?  oui  non

Bénéficie-t-elle d'un label de construction (BBC, HQE...) ?  oui  non

### MUTATION ET PLUS-VALUE

Est-ce la première vente du bien depuis son achèvement ?  oui  non

#### La maison vendue constituait-elle :

- la résidence principale du vendeur ?  oui  non

- une résidence secondaire ?  oui  non

- un bien donné en location ?  oui  non

La vente est-elle conclue en viager ?  oui  non

### OBSERVATIONS / PARTICULARITÉS

Indiquez les particularités de style ou d'aménagement de la maison (colombages, véranda, four à pain, orangerie...) : .....



**MAISON**

INFORMATIONS DESCRIPTIVES



## MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants :

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.),
- les offices notariaux participant ou concourant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013,
- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne et encadré par la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne, visant à assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui garanti dans l'Union Européenne.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les personnes peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les personnes peuvent contacter à l'adresse suivante : [cil@notaires.fr](mailto:cil@notaires.fr).

Si les personnes estiment, après avoir contacté l'Office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.